

La CGT éduc'action défend les droits des AED

La dotation complémentaire en AED du Rectorat ([lire le document](#)) est insuffisante, la CGT éduc'action est pour des embauches massives de personnels de vie scolaire. Cette dotation ne fait que mettre un pansement sur une plaie ouverte. Les conditions de travail des Aed se dégradent et des entorses aux règlements sont de plus en plus fréquentes : de nombreux.ses Aed doivent effectuer des tâches qui ne sont pas dans leurs missions. Les Aed en internat sont indécemment sous-payés alors qu'ils et elles ont de grandes responsabilités. ([voir le vœu 1 sur le forfait nuit défendu](#)).

- **Vœu 1 CGT éduc'action : Forfait nuit des AED**

« Les représentant.es élu.es au CSA académique de l'académie de Clermont-Ferrand dénoncent le forfait nuit appliqué pour les Aed. L'article 2 du décret 2003-484 définit un forfait de 3 heures pour une nuit du coucher au levé.

Le CSA académique de l'académie de Clermont-Ferrand revendique la suppression du forfait nuit : une heure travaillée = une heure payée. »

Abstention de la FSU et de l'UNSA

Pour : FO et CGT

De plus, la CGT éduc'action dénonce un fort turnover des Aed, lorsque ces dernier.es exigent l'application de la loi. Le Recteur avait pourtant affirmé que ces personnels pouvaient revendiquer sans crainte. La CGT éduc'action demande à ce que le chef d'établissement ne soit plus celui qui décide de tout y compris du renouvellement du contrat. Proposition d'une académie novatrice que gèrera les contrats des AED ([voir le vœu 2 de la CGT educ'action ci-dessous](#))

- **Vœu 2 CGT éduc'action : La subordination des AED aux Proviseur pour le recrutement et leur renouvellement ou non de leur contrat de travail**

Le CSA académique de l'académie de Clermont-Ferrand a constaté des abus sur les droits des Aed. Les atteintes aux droits de ces personnels ont déjà été constatées. Les différentes interventions syndicales ont permis de corriger parfois.

Le CSA académique saisit la FSSSCT du sujet des conditions de travail des Aed ainsi que des problèmes que soulève le fait qu'il y ait les concernant une confusion entre le pouvoir de direction et le pouvoir de recrutement, les deux s'incarnant dans la même personne.

Abstention : UNSA

Pour : CGT, FSU et FO

La CGT éduc'action a questionné le Rectorat par rapport aux jours de fractionnement (lire notre question). Il renvoie cette question au prochain groupe de travail de la CCP AED/AESH. La CGT éduc'action élue à cette instance reposera la question et défendra les droits des AED.

Question CGT éduc'action : les jours de fractionnement pour les Aed/Aesh. La CGT Educ'action a accompagné une camarade AESH au tribunal administratif de Reims, la décision du 23 octobre 2024 vient confirmer que l'employeur public ne peut pas imposer obligatoirement l'annualisation des deux jours si l'agent demande deux journées supplémentaires au titre du fractionnement.